

## **AVIS DE PUBLICITE – APPEL A PROJET**

### **Exploitation estivale d'un petit train électrique touristique**

#### **Objet :**

Dans le cadre de son action en faveur de l'animation touristique et afin d'offrir un service permettant la découverte de sa station balnéaire, la Ville de Narbonne souhaite favoriser et confier l'exploitation d'un petit train électrique touristique à un exploitant privé.

Afin de promouvoir le rayonnement et renforcer la dynamique économique touristique de Narbonne - Plage, la ville donne la possibilité aux exploitants intéressés de candidater.

La mise en place de cette nouvelle offre devrait concourir ;

- Accroître l'attractivité touristique de Narbonne- Plage,
- Accroître son développement économique, notamment par la mise en valeur de ses restaurants, commerces et le site balnéaire.

L'occupation temporaire du domaine public, pour du stationnement de courte durée entre les rotations concourant à l'exploitation d'un petit train touristique, se traduit juridiquement par une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Pour ce faire, le recours à une procédure de mise en concurrence est nécessaire, l'exploitation du petit train constituant une activité économique.

#### **Cadre Juridique :**

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

#### **Conditions d'exploitations et périmètre d'exécution :**

Le candidat devra :

- proposer un circuit touristique permettant de découvrir la station balnéaire (le circuit devra débuter depuis la place des Karantes et former une boucle)
- définir les voies utilisées par le petit train après avis conforme des services de l'Etat

La Ville n'est pas en mesure de garantir la fréquentation de ce type de visite.

La Ville attend une prestation de service qualitative conditionnée par plusieurs critères :

- des wagonnets confortables
- une accessibilité aux personnes à mobilité réduite

- le candidat devra proposer des périodes et horaires d'exploitation adaptés aux flux touristiques et aux événements ayant lieu sur la Ville de Narbonne Plage.
- Le candidat prendra toutes les dispositions pour que son exploitation s'exerce dans le respect des règles de tranquillité, sécurité et hygiène publique.
- Le candidat devra s'impliquer dans la stratégie de développement touristique de la destination et des pratiques d'accueil de qualité.
- Le candidat devra laisser en permanence les lieux en bon état d'entretien. Il devra aussi effectuer à ses frais exclusifs, tous aménagements et modificatifs requis par une réglementation quelconque, présente ou à venir, et avoir obtenu l'accord préalable de la ville ou de l'autorité compétente.
- En dehors des jours et horaires de fonctionnement, le titulaire sera responsable du stationnement de son petit train.
- Le candidat sera également responsable des recharges électriques du petit train.
- Le candidat devra proposer le type de visite guidée de manière détaillée dont le contenu sera vérifié et validé par la Ville. Il privilégiera un audio guide avec diffusion par des écouteurs et ce en différentes langues (anglais/espagnol).
- Le candidat bénéficiera d'un arrêt de stationnement dans le seul et unique but d'assurer en un temps limité la montée et la descente des usagers.
- Durée d'exploitation :
  - o Pour l'année 2022 du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre
  - o Pour les années suivantes du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Le candidat bénéficiera d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public renouvelable chaque année sans excéder une période totale de 5 ans. Il sera soumis au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public fixé par Délibération en Conseil Municipal.

**Dossier de candidature :**

- un courrier motivé à l'attention de Monsieur Le Maire indiquant votre souhait de candidater,
- un curriculum vitae présentant vos références,
- le projet global sur le petit train, puis détaillé dans chacun des documents suivants :
  - o les jours et horaires de circulation du petit train
  - o le circuit envisagé
  - o les services proposés
  - o la politique tarifaire accessible à tous (famille, seniors, scolaires...)
  - o tout document utile à votre candidature (assurance...)

**Dépôt de la candidature :**

Date de clôture des candidatures : le 29 avril 2022

La candidature est à déposer auprès du service :

Mairie de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales  
Place de l'hôtel de Ville CS 80823  
11785 NARBONNE CEDEX

**Critères de sélection :**

Les critères suivants seront pris en compte :

- proposition technique (type de train, circuit proposé, horaires et toutes informations que le candidat jugera utile de présenter à l'appui de sa proposition (garanties techniques, sécurité des publics, certificats obligatoires, prestations proposées...)).
- Implication dans la stratégie touristique et l'amélioration continue de l'accueil des publics (accueils de presse, partenariats, réunions de qualité...)
- politique tarifaire pratiquée à l'attention des usagers.

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur le candidat retenu. Celui-ci en sera informé par courrier et sera invité à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.